

d'établir l'indice du coût de la vie. Je crois que le public a le droit, pour son information, de continuer à être mis au courant de l'ancien type d'indice auquel il est habitué depuis longtemps. Ce serait induire en erreur que de fonder nos conceptions relatives au coût de la vie et à la valeur du dollar canadien sur la période de base qu'on se propose d'adopter pour fixer le nouvel indice du coût de la vie et qui doit être l'année 1949. J'espère que nous n'allons jamais en venir au point où nous seront prêts à accepter le niveau des prix en 1949 comme base et où nous accepterons le nouvel indice des prix aux consommateurs comme un indice qui pour être bien compris n'a pas besoin d'être reporté à une base tout à fait différente. C'est pour cela, monsieur le président et pour que le public dispose d'un moyen précis de mesure de la tendance des prix qui intéressent le consommateur et pour qu'il puisse la comparer à une période qui nous voulons le croire est plus normale que la période que nous traversons en ce qui concerne les prix aux consommateurs, que je demande que d'indice du coût de la vie actuel continue d'être publié pendant quelque temps, même lorsque le nouveau type d'indice sera publié.

Le très hon. M. Howe: C'est ce que nous nous proposons de faire. Le premier indice à être établi d'après la nouvelle liste de denrées sera publié à l'égard du mois de juillet. Pendant un temps, les deux indices seront publiés simultanément. Mon honorable ami semble,—je puis me tromper,—vouloir perpétuer les années 1935-1939 à titre de période type. Je crois qu'il s'abuse mais qu'il ne trompe personne. J'espère n'avoir jamais à revoir la situation qui existait entre 1935 et 1939. C'est la pratique de modifier l'indice, de lui donner une nouvelle base, à tous les dix ans environ. Il est probable qu'il en est ainsi depuis qu'on publie un indice du coût de la vie. C'est la pratique au Canada aussi bien qu'aux États-Unis. Nos voisins viennent précisément d'adopter une nouvelle base, que j'ignore. Nous croyons que 1949 est la dernière année pour laquelle nous possédons une statistique complète pouvant servir de base à un indice. L'indice ne commencera pas au chiffre 100, mais probablement entre 120 et 125. Quoi qu'il en soit, du moment que nous avons une base qui reflète assez fidèlement la période que nous étudions, l'année importe peu. Si les années 1935-1939 représentent quelque chose de sacré pour mon honorable ami, nous pourrions songer à les conserver à jamais, mais il lui faudrait fournir de sérieuses explications.

[M. Fleming.]

M. Fleming: Je puis assurer le ministre que je ne voudrais pas que les années 1935-1939 fussent toujours considérées comme des années typiques car c'étaient des années d'administration libérale. Je ne voudrais pas croire que cela est typique.

Le très hon. M. Howe: Vous préféreriez revenir aux années 1930-1935?

M. Fleming: Vous avez parlé des années 1935-1939 et je vous ai répondu à ce sujet.

Le ministre a signalé que l'ancien indice sera conservé pendant une certaine période. Il s'agit de savoir combien longue sera cette période. J'ai posé une question au ministre à ce sujet, en cette enceinte, il y a quelques semaines, alors qu'on a annoncé pour la première fois le nouvel indice des prix à la consommation. Afin que les gens aient l'occasion de savoir dans quelle mesure le coût de la vie a augmenté, j'ai demandé au ministre si le Gouvernement était disposé à continuer la publication de l'indice du coût de la vie, au moins jusqu'aux prochaines élections. Le ministre a rejeté cette idée avec fermeté. Je ne lui demandais pas quand seraient tenues les prochaines élections. Loin de moi cette idée, monsieur le président, mais je croyais que les gens devraient avoir l'occasion d'apprendre jusqu'à quel point les prix ont augmenté et de connaître le fléchissement de la valeur du dollar canadien. Je crois qu'on risque fort de perdre cela de vue, si nous acceptons l'année 1949 comme année normale et si nous calculons simplement la courbe des prix en nous fondant sur cette année-là.

Le ministre ne veut pas considérer les années 1935-1939 comme des années typiques ou normales. Personnellement, je ne voudrais pas qu'on considérât comme typique le niveau élevé des prix qu'il nous a fallu payer en 1949. Que le ministre nous propose autre chose s'il le peut mais qu'il ne nous demande pas de considérer les quatre années 1935-1939 comme des années-types. Je crois que ce serait raisonnable de demander au ministre de faire indiquer l'ancien indice à côté du nouveau au moins pendant un an.

Le très hon. M. Howe: Le Bureau fédéral de la statistique et mon honorable ami ont dit exactement le contraire. Le Bureau ne s'occupe pas d'élections, tandis que mon ami ne pense qu'à ça.

M. Fleming: Non.

Le très hon. M. Howe: Il serait donc difficile de concilier les deux points de vue. Je vais néanmoins transmettre au Bureau les opinions formulées par mon ami afin qu'il en tienne compte s'il le juge opportun.